



MAIRIE DE LUSIGNAN
2 PLACE DU 8 MAI 1945 - BP 40002 – 86600 LUSIGNAN

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2022

Le mercredi 9 novembre deux mille vingt-deux, convocation est adressée individuellement à chaque conseiller municipal pour une réunion ordinaire prévue le mardi 9 novembre deux mille vingt-deux à 20h00.

Le mardi 9 novembre deux mille vingt-deux à 20h00, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Louis Ledoux, Maire.

Etaient présents : Mmes et Mrs. : Ayrault Brigitte, Bassereau Christelle, Berland Laurence, Braconnier-Gatard Anne, Carolus Coralie, Chaintré Christian, Chapelle Éric, Deroo Charles, Ducroq Agnès, Durand Jean-Louis, Girard Éric, Herbreteau Jean Loïc, Ledoux Jean-Louis, Marot Catherine, Michaud Jacky, Morel Didier, Sinault Christophe, Vadier-Chauvineau Karine, Vaillant Claudine.

Absents représentés : Mesdames, Messieurs : Dugleux Geneviève (*Jean-Louis Ledoux*), Estrade Laurent (*Claudine Vaillant*), Sèvre Alain (*Sinault Christophe*).

N°	Titre
2022/80	Indemnité de gardiennage de l'église Notre Dame et Saint Junien (approuvée)
2022/81	Convention de mécénat concourant à la mise en valeur du patrimoine entre SOREGIES et la Commune de Lusignan pour l'année 2022 (approuvée)
2022/82	Approbation du règlement intérieur du Conseil Municipal des Jeunes (approuvée)
2022/83	Gestion des reprises des livres désherbés de la bibliothèque municipale (approuvée)
2022/84	Renouvellement de l'adhésion au service de médecine de prévention du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne (approuvée)
2022/85	Débat et accord sur la participation accordée aux agents en matière de protection sociale complémentaire (approuvée)
2022/86	Organisation du Marché des producteurs « Bienvenue à la ferme » 2022 Règlement du montant de la convention au compte 6232 (approuvée)
2022/87	Souscription d'un emprunt auprès du Crédit Agricole Touraine Poitou pour le financement des investissements de l'exercice 2022 (approuvée)
2022/88	Décision modificative N°2 (approuvée)